

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juin 2021

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT

Excusée

Andreea CAPITANESCU BENETTI

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire) Jean-Pierre GANTNER (adjoint) Thierry ARN (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ Catherine KOUMROUYAN (procès-verbal)

Ordre du jour

1. Election du/de la président-e du conseil municipal

Catherine LACHAT

- 2. Election du bureau du conseil municipal
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021
- 4. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi
- 5. Délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques : délibération
- 6. Bibliothèque et local du marché : rapport de la commission des bâtiments
- 7. Communications de l'exécutif
- 8. Divers
- 9. Questions du public

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence.

1. <u>Election du/de la président-e du conseil municipal</u>

Aucun membre du conseil n'ayant souhaité faire acte de candidature, le président Stéphane Grobéty est réélu à l'unanimité et par acclamation.

2. Election du bureau du conseil municipal

Aucun membre du conseil n'ayant souhaité faire acte de candidature, le viceprésident Laurent Zimmermann est réélu à l'unanimité et par acclamation, ainsi que les secrétaires communales.



3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

4. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi

Sur invitation du président, Hubert Dethurens relate les difficultés rencontrées par la construction qui a pris beaucoup de retard. Aussi, le planning impératif donné par les SIG pour poser les tubes électriques ne peut être tenu et entraine un report de la fin des travaux aux Rupettes en septembre. Ainsi que cela a été communiqué à la population par tout-ménage le week-end précédent, le chantier sera stoppé durant les mois de juillet et août et la circulation rétablie.

En conséquence, l'étape suivante pour la réalisation de la colonne d'eau potable SIG à la Vy-Neuve ne pourra pas avoir lieu cet automne et doit être reportée au printemps 2022. En cascade, les travaux de construction du séparatif sur la place du Four-Banal et la route de la Maison-Forte sont également repoussés d'une année, soit au printemps 2023.

Par ailleurs, le maire se dit inquiet de la capacité de l'entreprise à poursuivre, vu la difficulté à tenir le planning et les complications prévisibles du chantier Four-Banal. Il veut éviter à tout prix de se retrouver dans la situation de devoir laisser cette place, centrale pour le village, fermée tout l'été. Aussi, il est prévu d'adresser à l'entreprise un courrier faisant part de nos reproches et doutes pour l'avenir de la collaboration. Néanmoins, si la commune opte pour changer d'entreprise, cela nécessite une discussion avec l'Office cantonal de l'eau et le FIA, puisque ce changement générerait des coûts pour refaire un appel d'offres, sans garantie que le marché soumissionné ne soit pas plus onéreux.

Rémi Fouchault demande les raisons du retard pris dans l'étape actuelle et le maire répond que cela provient du fait que l'entreprise a réquisitionné les ouvriers pour un chantier CFF urgent durant une semaine lors duquel certains ont été infectés par le Covid, donc absents ensuite. Marc Dupraz questionne le délai induit par la réalisation d'un nouvel appel d'offres ; cela est impossible à dire mais probablement assez long. Toutefois, le maire rappelle qu'il n'y a pas urgence à réaliser les étapes suivantes. Samantha Bavaud Bocion souhaite savoir si toute la route de la Vy-Neuve sera fermée au trafic : non, les travaux n'occuperont qu'une moitié de la chaussée et avanceront par tronçon.

Jean-Luc Baur ne comprend pas pourquoi les travaux à la Vy-Neuve ne peuvent pas avoir lieu cet automne. Hubert Dethurens explique que le délai est trop court, après la fin de la construction du séparatif fin septembre, pour avoir la certitude que le revêtement phono-absorbant puisse être posé à la Vy-Neuve avant fin novembre.

Le maire profite de ce débat pour apporter quelques éléments quant au chantier de construction des collecteurs aux Jumelles, qui lui, à l'inverse,



avance très bien. Il fait état toutefois d'une mise en péril de la colonne d'eau potable SIG qui a bloqué les travaux la semaine précédente. Une solution est recherchée rapidement entre la commune, SIG et l'Office cantonal de l'eau pour la prise en charge du surcoût non chiffré dans la répartition financière collectif – privés.

5. <u>Délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques : délibération</u>

Le président présente le projet de délibération et propose au maire d'apporter un complément d'informations. Hubert Dethurens explique qu'il s'agit de faciliter la signature d'actes authentiques pour des objets déjà discutés par le conseil et dont les conséquences financières éventuelles ont été approuvées au préalable.

Catherine Koumrouyan précise certains points de la délibération et donne l'exemple des travaux de canalisations qui ont nécessité la création, sous domaine privé, de certains ouvrages pour lesquels une servitude au profit de la commune est nécessaire, notamment afin de pouvoir les entretenir. Comme aucune disposition pour la signature de servitudes n'a été incluse dans la délibération votant le crédit d'engagement des travaux, il est plus simple de faire usage de la possibilité prévue dans l'article 30 de la loi sur l'administration des communes de voter une délégation de compétence pour toute la durée de la législature, plutôt que de revenir à chaque fois devant le conseil avec une délibération spécifique pour chaque servitude à signer.

Marie Ducret Gauthey confirme que cette délégation de compétence ne pourra s'appliquer effectivement que pour des projets déjà largement discutés par le conseil.

Laurent Zimmermann préfèrerait que cette délégation ne porte que sur les travaux de construction du séparatif et ne comprend pas pourquoi l'Etat requiert obligatoirement une telle délégation générale. Le maire répond qu'il n'existe nulle obligation faite aux communes, seulement une suggestion pratique du service de surveillance des communes, et estime qu'il ne serait pas judicieux de cibler seulement les canalisations, puisque des servitudes pourraient aussi concerner des objets SIG par exemple.

Proposition du Maire relative à une délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le maire pour la signature de certains actes authentiques, limitativement prévus à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;



sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. De charger le maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;
 - f) à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
- 2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

6. <u>Bibliothèque et local du marché : rapport de la commission des bâtiments</u>

Le président invite Laurent Zimmermann, président de la commission des bâtiments, à présenter les travaux du groupe. Ce dernier résume les débats de la commission afin d'étudier la concrétisation d'un projet regroupant 3 objets : locaux pour le marché et pour la société de pétanque, et bibliothèque. Il commente différentes illustrations projetées de la parcelle à disposition (131 m²) et d'un agencement possible.

Le conseil fait les commentaires et propositions suivantes :

- * vérifier si la distance réglementaire est maintenue entre le bâtiment projeté et les jeux et/ou éventuellement déplacer le plus grand jeu;
- prévoir des sanitaires séparés pouvant servir à tous ;
- accès locaux marché et pétanque dans la cour ;
- * casser une partie du muret de la haie pour faire un accès entre cour et parc de jeux ;
- * intégrer éventuellement les toitures des actuels garages au futur bâtiment.

Il importe maintenant de prendre contact avec M. Golub, architecte, afin de discuter de ces propositions et remarques pour aboutir à un projet en septembre. Le maire s'engage à prendre langue avec M. Golub prochainement.

Le président remercie la commission pour son travail.



7. Communications de l'exécutif

- * Appartement stade : le maire informe que l'exécutif communal a choisi un dossier parmi les 5 reçus, celui de M. Denis Breton, pompier de Laconnex et travaillant dans la commune. Ce choix est motivé par la capacité de cette personne à accomplir des travaux d'entretien et de bricolage de nos infrastructures du centre sportif. Un bail à terme fixe d'un an sera signé dans un premier temps.
- * Gravières Forestal: un préavis communal est requis pour l'autorisation d'exploiter deux nouveaux secteurs, prévus dans le plan d'extraction Forestal. Le maire a l'intention d'adresser un préavis négatif à cette demande, car l'exploitation du secteur précédent n'est pas terminée. En effet, selon la loi, une seule gravière par commune et par entreprise peut être ouverte en même temps.
- * Rencontre avec l'exécutif de la commune de Soral : le maire fait état d'un rendez-vous fixé à fin juin afin de connaitre plus précisément les intentions de nos voisins concernant le bâtiment projeté pour accueillir différentes activités, dont jardin d'enfants et restaurant scolaire.
- Groupement intercommunal stade: Thierry Arn donne quelques informations sur l'avancée de ce dossier. A ce jour, les conseils municipaux des communes d'Avusy, Chancy et Soral se sont prononcés favorablement pour adhérer au groupement. Par contre, la commune d'Aire-la-Ville ne souhaite pas y participer, ainsi que celle d'Avully à priori. Quant à la décision de Cartigny, elle est encore attendue, suite à l'audition de l'adjoint par le conseil municipal de Cartigny, et devrait intervenir lors de leur prochaine séance. En parallèle, le comité du groupement avance sur le projet d'étude avec notre mandataire qui a présenté les premiers éléments détaillés : le coût global s'achemine vers 2.5 millions, mais sont intégrés des éléments qui pourraient ne pas être retenus. Le projet définitif sera discuté d'ici fin juin et Thierry Arn reviendra devant le conseil en septembre avec des variantes. Il fera valider dans l'intervalle les statuts par le service de surveillance des communes. Le planning dépend fortement de l'avancement de l'appel d'offre et de l'approbation par tous les conseils municipaux des communes parties au projet de la délibération idoine, d'où réalisation en été 2022 au mieux ou 2023. Le maire remercie vivement son adjoint pour le suivi attentif du dossier et ajoute qu'il est peu probable que le montant du financement connexe par des sponsors externes soit connu d'ici la fin de l'année en cours.
- * Evénements été: Thierry Arn informe qu'il n'y aura pas de fête des promotions des écoles en raison de la pandémie. Toutefois, un programme d'animations pour les enfants des deux écoles est prévu par l'association des parents, ainsi qu'une petite cérémonie à l'intention des élèves qui quittent le primaire. Quant à la fête du 1^{er} août, la commune de Soral a l'intention d'organiser une manifestation dont l'ampleur variera selon les



mesures sanitaires en vigueur cet été.

- * Rencontre avec la police : Jean-Pierre Gantner relate que l'exécutif a reçu un représentant des autorités de police cantonale avec lequel les difficultés créées par les jeunes ont été évoquées. La police n'a pas de solutions concrètes à apporter malheureusement. Il précise en outre qu'un rendezvous entre Soral, Laconnex et le BUPP est prévu prochainement pour réfléchir à des mesures communes d'action envers la jeunesse.
- * Manifestations: Jean-Pierre Gantner rappelle l'organisation d'une course à pied (BurkinaRun) les 26 et 27 juin par l'association de notre centre de formation au Burkina et invite le conseil à venir partager un moment à la buvette qui est prévue à l'arrivée au centre sportif. Il ajoute que la Jeunesse de Laconnex projette d'organiser des soirées de ciné-drive en août.

8. Divers

- Local bibliothèque: Catherine Lachat a eu l'occasion de visiter avec Andreea Capitanescu Benetti le petit local communal à l'arrière de la terrasse du café-restaurant. Elle se demande si ce local ne pourrait pas être utilisé pour ouvrir un petit espace bibliothèque, en attendant la réalisation du projet définitif discuté précédemment. Le maire juge que ce local est peu satisfaisant car humide, d'un accès peu aisé et sans commodités. Il va réfléchir à la proposition et en profitera également pour faire fermer l'ancienne cabine téléphonique adjacente.
- Décoration sapin de Noël : le capitaine des pompiers, Thierry Arn, aimerait confier la responsabilité d'acquérir de nouvelles décorations à une personne plus avertie.
- ➤ Dates des séances du conseil 2ème semestre : le secrétariat a fixé les dates suivantes, 13 septembre, 18 octobre (présentation du budget), 15 novembre (approbation du budget) et 13 décembre. A noter également, 19 décembre repas de Noël des aînés et 21 décembre Noël des écoles.

9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan Secrétaire communale